

### Centres de Mandres et de Gradignan Une agitation contre-productive !

#### Analyse et point de vue de l'UNSA sur ce dossier

Un mouvement d'agitation et d'hyper-communication, pétitions à l'appui, est en cours pour soit disant sauver l'avenir de nos centres et s'opposer à leurs ventes, paraît-il imminentes ? par la Direction de la CDC, propriétaire des murs.

**La conséquence de tout ce tapage « médiatique » est que bon nombre de collègues, clients habituels de nos centres, recherchent et envisagent d'autres solutions pour leurs enfants à l'été prochain puisque, leur dit-on, les centres seront vendus ...**

Après la désaffection des filiales partenaires suite à une gestion calamiteuse des frais de gestion entre 2008 et 2010, la désaffection des ouvrants-droit du Cosog sonnera définitivement le glas !

**Jusqu'à plus ample information, la vente des centres n'est pas actée et la saison d'été sur nos centres est planifiée avec de nombreux séjours proposés à nos enfants !**

Bien entendu, nos collègues des autres organisations syndicales sont pétris de bonnes intentions et il ne s'agit pas pour nous de créer la division syndicale sur ce thème, mais les résultats de cette agitation sont, à notre sens, contre-productifs.

#### Une mise au point nous paraît indispensable pour remettre les choses au clair

En 2011, lors de la négociation de la convention liant le Cosog et la Direction, le thème des centres avait été abordé. Les organisations syndicales s'étaient unanimement opposées à la vente de nos centres. Suite à ces échanges, le DRH groupe, Jérôme Nanty avait indiqué, par écrit, aux organisations syndicales que « *la Direction engagera dans les prochains mois une réflexion visant à la cession des centres de loisirs de Gradignan et Mandres les Roses* ».

Les organisations syndicales, CGT en tête, avaient d'ailleurs rappelé que le propriétaire (en l'occurrence la CDC et pas le Cosog) était libre de disposer de ses actifs immobiliers et que cette décision de cession des centres lui revenait.

**Il n'y a donc pas de scoop sur l'intention de la Direction de « céder » la gestion de ses centres de loisirs.** Il était convenu que la Direction et les organisations syndicales se remettraient autour de la table de négociation lorsque des projets concrets prendraient corps. A ce jour, à notre connaissance, aucune réunion n'est planifiée sur ce thème !

Pour rappel, les raisons de ces cessions invoquées par la Direction sont les suivantes :

- ◆ **Les coûts sont trop importants rapportés à la fréquentation de ces centres par les ouvrants-droit du COSOG.**

#### Sommaire :

Cession des centres de Mandres et Gradignan : l'avis de l'UNSA



Vos élus au Conseil d'administration du Cosog :

André CAZAU

Valérie ANSO

Laurent VITTECOQ

Brigitte MOYSAN

Denis RAKOTONOERA

Nathalie TRUBERT

Dominique SEYS

Emilie COSTE-LOURET

Geneviève DUNOGUÉ

Margareth JOURNET



- ◆ Les coûts supportés par le COSOG pour ces centres seraient de 800 000 € par an, auxquels s'ajoutent plusieurs centaines de milliers € côté employeur.
- ◆ La fréquentation des centres est très majoritairement « extérieure » et ne concerne qu'une part minoritaire d'ouvrants-droit du COSOG .
- ◆ La Direction indique que les coûts de refacturation des journées de centres aux « extérieurs » sont inférieurs au prix coûtant réel et que par conséquent, il s'agit là de subventions « déguisées » à des organismes extérieurs, et ce au détriment des ouvrants-droit du COSOG.

L'UNSA a largement dénoncé ces états de fait durant la mandature précédente et nous étions même à l'origine de l'étude par un expert-comptable extérieur et indépendant qui a corroboré globalement cette analyse. Nous pourrions développer ici largement les nombreux éléments qui nous ont conduits dans cette situation, mais cela n'est pas l'objet de ce papier.

## Les priorités actuelles pour l'UNSA

Nous nous préparons bien entendu à de futures réunions avec la Direction qui arrivera, un jour ou l'autre, avec des projets plus ou moins ficelés pour céder ses centres. **Nos priorités sont claires et n'ont pas changé.**

### Concernant les personnels des centres :

La Direction affiche une volonté de cession des centres avec transfert de l'activité d'exploitation.

**Nous veillerons tout particulièrement et ce, au cas par cas, à ce que chaque salarié des centres conserve l'intégralité de ses droits et de ses prérogatives dans un éventuel cadre de cession d'exploitation à une collectivité locale. Des reclassements dans le groupe devront être proposés à ceux qui le souhaitent.**

Il ne s'agit pas pour nous de valider la décision de cession des centres mais d'accompagner au plus près les salariés dans un processus engagé par le propriétaire. Dans l'intérêt des salariés du Cosog, l'UNSA mènera une démarche pragmatique et avisée plutôt qu'un entêtement idéologique qui conduira tout le monde dans le mur ...

### Concernant le maintien de la prestation pour nos enfants :

Il y a un engagement de la Direction, répété à de nombreuses occasions, qu'il nous semble utile de rappeler ici :

**« La Direction propose que le COSOG devienne client de ces centres afin de maintenir le service pour les ouvrants-droit qui utilisent actuellement les prestations de Mandres et de Gradignan. »**

L'UNSA veillera à ce que cet engagement soit tenu. Cet engagement est essentiel ! Il ne s'agit en effet pas d'une vente pure et simple d'un actif immobilier (à un promoteur par exemple) comme nous aurions pu le craindre dans un premier temps, mais d'une cession complète d'activité à un futur partenaire (une collectivité locale ou départementale par exemple).

### Améliorer les prestations au lieu de générer des déficits :

Comme nous l'avons toujours indiqué, nous préférons subventionner les ouvrants-droit du Cosog plutôt que de vendre à perte des journées dans nos centres à des organismes extérieurs. Les sommes dégagées (800 000 €) pourront être utilisées pour lancer des améliorations actuellement en suspend (amélioration du QF enfance, revalorisation de l'enveloppe des voyages inchangée depuis 2008, augmentation de nombre de places pour les vacances familles...).

### Conclusion :

**A l'agitation de certains, nous préférons à l'UNSA rechercher des solutions qui maintiennent l'emploi d'une part pour les salariés des centres et d'autre part permettent aux ouvrants-droit de mettre leurs enfants dans des centres proches de leur domicile, d'autant que le Cosog subventionne ce type de prestation.**

#### Curiosité syndicale !

Alors que le SNUP s'insurge dans ses écrits au sujet de la vente des centres de loisirs de Mandres et Gradignan, le représentant syndical de la section SNUP privée vient d'être nommé et muté sur un poste à Bordeaux à la DHEP pour s'occuper de la cession du centre de loisirs de Gradignan.  
Surprenant NON ?

Pour en savoir plus, consultez régulièrement notre site internet [cdc.unsa.org](http://cdc.unsa.org). Périodiquement mis à jour, vous y trouverez toutes les informations relatives notamment au Cosog .